

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel Jeudi 23 octobre 2014

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DEVAUX L., MARTIN P., DUBREUIL A., BRODIN G., TABUTIN M., LECLERC C., JANNOT C., ABRANOWITCH S., PENAUD J.P., PICARELLI V., VENUAT J., CHABROL J.E., LHOPITEAU A., VALLET F., MARTIN J.P., DESAGES H., MERVAUX M.P., DUBREUIL J.C., NOWAK P., PHILIPPON A., BEAUFILS W., NURY S., DUMONTET J.M., MALLET B.

Délégués excusés : LECHER P. (pouvoir à P. MARTIN), AUGIAT J.C. (pouvoir à A. DUBREUIL), DAUGERON D. (pouvoir à C. JANNOT), GALLEAZZI J., DUMONTET B., LAMY R. (pouvoir à W. BEAUFILS), PETIT E.,

L'ordre du jour était le suivant :

- ✓ Présentation des conclusions de l'étude sur les campings d'Huriel et Treignat par le bureau d'études MLV
- ✓ Etude sur la couverture téléphonique mobile, filaire et internet
- ✓ Location d'un atelier de l'Hôtel d'entreprises à La Chapelaude par l'entreprise Clément
- ✓ Mise en place de formation à la préparation à l'autorisation de conduite – mini pelle – tractopelle pour le personnel
- ✓ Point sur le chantier de la Rue des Arts
- ✓ Point sur la prise de compétence « Point Info Tourisme »
- ✓ Point sur le travail de la commission « santé »
- ✓ Bilan de l'accompagnement de la Boutique de Gestion sur 2014 et avenant de prolongation
- ✓ Indemnités de conseil et de budget à la Trésorière
- ✓ Questions diverses

Présentation des conclusions de l'étude MLV

Monsieur GROBERT rappelle qu'on lui a confié une expertise des campings d'Huriel et Herculat afin de déterminer les pistes de développement. D'une manière générale, il constate que le territoire de la Communauté de Communes manque d'image et de notoriété et se trouve distant des grands bassins de population. L'attractivité touristique est faible même s'il existe une volonté politique notable à l'égard du tourisme ainsi qu'un tissu de prestations à travers l'artisanat d'art, les locations d'ânes, le programme Anim'été, etc.

S'agissant de l'hôtellerie de plein air, il s'agit d'une filière qui se porte bien au niveau national mais qui cache d'importantes disparités entre les grands opérateurs et les campings en espace rural qui souffrent notamment de la perte des caravaniers et du vieillissement des populations qui fréquentaient ces sites. Il existe aujourd'hui de nouveaux modes de consommation touristiques avec une attractivité pour le haut de gamme.

On a donc un marché en retrait avec une désaffection du camping rural depuis 20 ans.

1- le camping du Moulin de Lyon

Il s'agit d'un camping des années 1975, non classé avec 75 emplacements.

Le cheminement pour arriver au camping est peu attractif, on ne sent pas d'emblée qu'il s'agit d'un lieu de vacances.

Le site est néanmoins joli, paisible mais isolé avec un dénivelé réel ce qui le rend difficile à requalifier en aire de camping cars.

On compte en 2013, 1153 nuitées avec des tarifs très bas alors qu'il n'y a pas d'environnement concurrentiel. Il encourage d'ailleurs la commune à ne pas hésiter à rester au prix du marché.

En conclusion, il ne semble pas pertinent de remettre ce camping en marché mais on peut le maintenir en activité en se mettant en veille active d'un opérateur touristique.

2- Le camping d'Herculat

Le camping n'est pas classé, il comporte 41 emplacements entretenus mais vieillissants. Les sanitaires de la plage sont par ailleurs en mauvais état.

Il comporte 3 éléments importants : l'hébergement/ la baignade/ le snack mais qui aujourd'hui ne sont plus suffisants.

L'hébergement comporte :

- les emplacements de camping
- les chalets de la Communauté de Communes (gestion séparée et non lisible)
- les mini chalets qui constituent une offre ancienne peu adaptée au marché même s'il existe une clientèle « pas riche » qui peut être intéressée.

Le snack : en litige actuellement avec la commune.

La baignade : pas sécurisée et régulièrement fermée en raison des cyanobactéries. Pour ces raisons, l'Office de Tourisme de Montluçon ne renvoie pas de client vers ce site.

La première chose à faire serait de sauver la baignade en créant éventuellement un bassin d'eau propre.

La gestion du camping pourrait par ailleurs être confiée au bar snack. Dans l'immédiat, la création de nouveaux hébergements ne paraît pas pertinente. Il conviendrait de valoriser d'abord le site.

A ce titre, le Président propose une visite des équipements de la commune de Saugues qui a créé une baignade biologique.

L'ensemble des élus reconnaît la lucidité des conclusions de l'étude et se range à cet avis. Les éléments de proposition seront rediscutés en commission.

Etude sur la couverture téléphonie mobile

Le Président propose une étude sur la couverture mobile du territoire. Il s'agira dans chaque commune d'effectuer en voiture une visite des différents lieux (bourg, lieux-dits, etc) et d'affecter à chaque site une note de 0 à 5 de couverture mobile suivant les principaux opérateurs. Cela donnera au final la couverture réelle du territoire.

Une grille type sera adressée dans toutes les communes pour faciliter cette démarche.

Location d'un atelier à l'entreprise Clément

Le Président indique que Monsieur CLEMENT, artisan à Saint Désiré, a souhaité louer un des ateliers de l'hôtel d'entreprises de La Chapelaude à compter du 9 octobre 2014 pour 6 mois au démarrage.

Le conseil Communautaire valide la location de l'atelier 2 d'une surface de 97,7 m² avec un loyer de 459,19 €.

Mise en place de CACES pour Jérôme DEVIMEUX : il faut 5 inscrits

Le Président indique que Monsieur DEVIMEUX a été recruté pour un an avec un Contrat Avenir à compter du 20 octobre 2014. Son statut implique la réalisation de différentes formations. Celui-ci serait intéressé par les formations suivantes :

- CACES mini pelle (3 jours)
- CACES tractopelle, chargeuse pelleteuse (3 jours)
- CACES tondeuse autoportée (2 jours)

La mise en place de ces formations par le CNFPT nécessite l'inscription d'au moins 5 personnes. Aussi, le Président fait un appel à toutes les communes pour savoir si leurs employés ont besoin de formations similaires.

Point sur le chantier de la Rue des Arts

Le chantier avance correctement et les travaux devraient être achevés au printemps. A ce titre, le Maire d'Huriel évoque les travaux d'aménagement du bourg et notamment de la Grand'Rue qui démarreront également au printemps. Il est nécessaire d'anticiper la jonction des 2 chantiers et donc d'interpeller à ce sujet l'architecte.

S'agissant de la location des ateliers, le Président indique l'organisation en cours d'une session d'accueil d'artisans en lien avec la Mission Accueil du Conseil Général, la Chambre des Métiers et l'association Ateliers d'art. Cette session permettra d'accueillir pendant 3 jours les 8/9/10 avril des artisans intéressés, de leur faire découvrir le territoire, et de leur apporter tous les éléments de réponse concernant leur installation grâce aux rassemblements des différents partenaires (Boutique de Gestion, Chambre des Métiers, banquiers, etc).

Point sur la prise de compétence « Point info tourisme »

Deux réunions de la Commission ont eu lieu. On s'oriente vers un fonctionnement du PIT avec 3 personnes : Emilie COQUELUT sur un mi-temps (l'autre mi-temps effectué au Val de Cher), Julie BESANCON à mi-temps et une personne en Contrat Aidé.

Les temps de travail seraient annualisés avec une fermeture le lundi du mois d'octobre au mois d'avril et une ouverture tous les jours de la semaine de mai à septembre. La commune d'Huriel se penche actuellement sur les conditions du partage du travail de son employée.

Lors de la prochaine réunion, le personnel sera associé pour vérifier les hypothèses de travail.

S'agissant des locaux, une demande d'estimation est en cours auprès des Domaines.

Point sur le travail de la commission « santé »

Une première réunion a eu lieu avec Monsieur DJEEDA, coordonnateur santé, qui conseille de demander l'expertise de l'ARS. Depuis le printemps, la situation a évolué avec la fermeture de la pharmacie de Treignat, et le départ du docteur DAMAISON à Domérat. Monsieur DUMAS, médecin à Huriel, partira pour sa part fin 2015.

Le déficit devient aujourd'hui important mais le territoire ne deviendra officiellement zone déficitaire que dans 3 ans.

Monsieur ABRANOWITCH observe qu'il conviendrait également de réfléchir à un local pour accueillir un éventuel candidat sur Huriel car aujourd'hui aucun site n'a été identifié pour une telle fonction.

Le Président propose par ailleurs que la Communauté de Communes se porte acquéreur de fichiers de médecins afin de pouvoir les contacter. Des tarifs seront demandés.

Bilan de l'accompagnement de la Boutique de Gestion

La Boutique de Gestion a assuré le suivi d'une dizaine de créateurs d'entreprises sur le territoire au cours de l'année 2014. L'accompagnement est très apprécié par les porteurs de projets qui ont un interlocuteur de qualité pour les guider dans leurs démarches (prévisionnel, dossiers bancaires, demandes de subventions, etc)

L'ensemble des permanences prévues ayant été consommées, le Conseil Communautaire décide d'ajouter deux journées supplémentaires pour un montant de 1 120 € afin de ne pas couper la dynamique engagée avec certains entrepreneurs. Pour mémoire, l'opération est financée en 2014 à 80 % par les Fonds Européens et le Conseil Général.

Indemnités de conseil et de budget à la trésorière (environ 545 €)

Le Conseil Communautaire valide l'attribution des indemnités de conseil et de budget de la Trésorière selon le barème en vigueur (535 € en 2013).

Questions diverses

✓ *Elargissement de la commission environnement :*

Suite à la demande de Monsieur LHOPITEAU qui souhaite que les référents communaux soient intégrés à la commission environnement, celle-ci est recomposée comme suit :

- Archignat : Laurent Devaux
- Chambérat : Pierre Martin
- La Chapelaude : Guillaume Brodin
- Chazemais : Maurice Saudois
- Courçais : Joël Pinet
- Huriel : Serge Laurent
- Mesples : Alain Lhopiteau
- Saint Désiré : Jean-Pierre Martin
- Saint Eloy d'Allier : René Petit
- Saint Martinien : Franck Renaut
- Saint Palais : Arlette Philippon
- Saint Sauvier : Gilles Ferrandon

- Treignat : Sébastien Nury
- Viplaix : Jean-Michel Dumontet

Cette commission se réunira le 3 novembre à 16 H 00 à la Communauté de Communes. Le personnel du service environnement sera convié à la première partie de la réunion.

✓ Lissage des taux de taxes d'ordures ménagères

Au mois de juillet, une demande avait été faite auprès des services des Impôts sur des simulations de lissage des taux de taxes d'ordures ménagères sur l'ensemble des communes du territoire.

Ces simulations ayant été faites le Président propose qu'elles soient examinées par une commission. Les membres suivants sont désignés :

- Hélène Desages
- Jean-Pierre Martin
- Jean-Elie Chabrol
- Guillaume Brodin
- Pierre Nowak
- Samantha Boutet
- Wilfrid Beaufiles

Monsieur Chabrol, Vice-Président, sera chargé du suivi de cette commission.

✓ RMB

Le Président indique que suite à un rendez-vous avec RMB, il conviendrait de prendre un abonnement à l'année pour l'ensemble des manifestations d'intérêt communautaire.

Les membres présents proposent que soit étudié un contrat global pour l'ensemble du territoire. La même demande pourra être faite auprès de RJFM.

✓ Achat groupé de papeterie et autres fournitures

Les élus demandent s'il serait possible d'étudier des achats groupés de papeterie et autres fournitures à l'échelle du canton.

Cette question sera donc étudiée dans l'objectif de faire des économies ceci bien sûr sans déstabiliser les commerces locaux.

✓ Réforme territoriale

Le préfet a convoqué la CDCI le 20 novembre prochain. On sait également que des annonces vont être faites d'ici fin octobre et qu'on s'orienterait vers un assouplissement en termes de délais mais aussi de seuils d'habitants.

✓ Compétence police de l'habitat

Le Conseil Communautaire à l'unanimité rejette le principe de dévolution de la compétence « police de l'habitat » au Président de la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale est fixée au jeudi 20 novembre 2014 à 18 H 00 à Courçais.